



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 71

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. DYCK pour la reprise du débat.

MM. PENNER (Emerson), DERKACH, MAGUIRE, ENNS et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer que celle-ci se forme en comité plénier afin d'examiner le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* — et d'en faire rapport en vue de le renvoyer en troisième lecture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité plénier examine le projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement. L'Assemblée consent à l'approbation du projet de loi.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GERRARD et PENNER (Emerson) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour relatif à l'examen du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives. M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) retire sa motion d'amendement.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose que le projet de loi 15 soit amendé par substitution, à l'article 5, de ce qui suit :

*Disposition transitoire*

5 La **Loi sur les accidents mortels**, telle qu'elle est modifiée par la présente loi, s'applique à toute action intentée sous son régime, peu importe que le décès survienne avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M<sup>me</sup> SMITH (Fort Garry) interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

---

Est approuvé le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives et qui a été amendé par la suite.

---

L'Assemblée permet que le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act* — soit lu une troisième fois et adopté.

---

Sont approuvés un par un les projets de loi mentionnés ci-après, dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives :

(N° 13) — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*;

(N° 16) — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*;

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les arpentages spéciaux/The Special Survey Amendment Act*;

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les appareils auditifs/The Hearing Aid Amendment Act*.

---

Est approuvée la version amendée du projet de loi 26 — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

---

Est approuvé le projet de loi 28 — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

---

Sont lus une troisième fois et adoptés un par un les projets de loi indiqués ci-après :

(N° 13) — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*;

(N° 16) — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*;

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les arpentages spéciaux/The Special Survey Amendment Act*;

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les appareils auditifs/The Hearing Aid Amendment Act*;

(N° 26) — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act*;

(N° 28) — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act*.

---

M. le juge Alan R. PHILP, *administrateur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 11 h 51 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse à l'administrateur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

- « (N<sup>o</sup> 11) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*;
- « (N<sup>o</sup> 13) — *Loi sur les technologistes de laboratoire médical/The Medical Laboratory Technologists Act*;
- « (N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents mortels/The Fatal Accidents Amendment Act*;
- « (N<sup>o</sup> 16) — *Loi sur les recours collectifs/The Class Proceedings Act*;
- « (N<sup>o</sup> 18) — *Loi modifiant la Loi sur les arpentages spéciaux/The Special Survey Amendment Act*;
- « (N<sup>o</sup> 25) — *Loi modifiant la Loi sur les appareils auditifs/The Hearing Aid Amendment Act*;
- « (N<sup>o</sup> 26) — *Loi sur les ergothérapeutes/The Occupational Therapists Act*;
- « (N<sup>o</sup> 28) — *Loi sur les diététistes/The Registered Dietitians Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, l'administrateur sanctionne les projets de loi en question. »

À 11 h 53, l'administrateur se retire.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation de pétitions :

M. SCHULER— L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (K. Loewen, B. Loewen, M. Whyte et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire de l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne entre Virden et la frontière de la Saskatchewan une priorité fiscale immédiate de son gouvernement et de prendre les mesures nécessaires pour que les travaux commencent au cours de l'année de construction 2002. (M. Clayton, M. Twigg, B. Clayton et autres)

---

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le septième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le mardi 23 juillet 2002, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act*;
- Projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (structure de gestion de la division scolaire de langue française)/The Public Schools Amendment Act (Francophone School Division Governance Structure)*;
- Projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act*;
- Projet de loi 33 — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*;
- Projet de loi 43 — *Loi sur la protection des ours polaires/The Polar Bear Protection Act*;
- Projet de loi 44 — *Loi modifiant la Loi sur la Sûreté du Manitoba (services de police autochtones)/The Provincial Police Amendment (Aboriginal Policing) Act*.

**Composition du Comité :**

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. Gilleshammer remplace M<sup>me</sup> Driedger;
- M. ENNS remplace M. DYCK;
- M<sup>me</sup> STEFANSON remplace M. ROCAN;
- M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest);
- M<sup>me</sup> la *ministre* MIHYCHUK remplace M<sup>me</sup> la *ministre* BARRETT;
- M. le *ministre* LATHLIN remplace M. JENNISEN;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD remplace M<sup>me</sup> KORZENIOWSKI;
- M. le *ministre* CALDWELL remplace M. NEVAKSHONOFF.

Substitution effectuée, avec le consentement de l'Assemblée, pendant la réunion :

- M. DERKACH remplace M. GILLESHAMMER.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu l'exposé des trois personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act* :

Grand chef Francis Flett  
Michael Anderson  
Ed Huebert

Manitoba Keewatinowi Okimakanak  
Particulier  
Mining Association of Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé des deux personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (structure de gestion de la division scolaire de langue française)/The Public Schools Amendment Act (Francophone School Division Governance Structure)* :

Claude Lemoine et Léo Robert

D.S.F.M. n° 49

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 33 — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act* :

Ken Penner

Midwestern School of Business  
and Technology and Robertson College

Le Comité a entendu l'exposé des six personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 44 — *Loi modifiant la Loi sur la Sûreté du Manitoba (services de police autochtones)/The Provincial Police Amendment (Aboriginal Policing) Act* :

Marjorie Prince

Particulier

Diana Traverse

Particulier

Edward Pashe

Particulier

Sheila James

Particulier

Lorraine Elk

Particulier

David G. Newman

Particulier

**Projet de loi étudié et dont il n'a pas été fait rapport :**

**(N° 44)** — *Loi modifiant la Loi sur la Sûreté du Manitoba (services de police autochtones)/The Provincial Police Amendment (Aboriginal Policing) Act*

Le Comité a commencé l'examen, article par article, de ce projet de loi mais a convenu de le terminer à une réunion ultérieure.

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

**(N° 19)** — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 22)** — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (structure de gestion de la division scolaire de langue française)/The Public Schools Amendment Act (Francophone School Division Governance Structure)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'alinéa 21.38(2)b), énoncé à l'article 21 du projet de loi, soit remplacé par ce qui suit :*

b) est élue ou nommée député à l'Assemblée législative, membre du Sénat ou de la Chambre des communes du Canada ou membre du conseil d'une municipalité;

b.1) est élue ou nommée membre de la commission scolaire d'une autre division ou d'un autre district scolaire;

*Il est proposé que l'article 25 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

*Entrée en vigueur*

*25(1) Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.*

*25(2) L'alinéa 21.38(2)b) entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003.*

**(N<sup>o</sup> 32)** — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales/The Fatality Inquiries Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que le paragraphe 9(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « l'entrée en vigueur de la présente loi, sauf si ce paragraphe de la Loi sur les enquêtes médico-légales, édicté par l'article 4 de la présente loi », de « l'entrée en vigueur de l'article 4 de la présente loi, sauf si ce paragraphe de la Loi sur les enquêtes médico-légales, édicté par cet article ».*

*Il est proposé que l'article 10 du projet de loi soit amendé par substitution, à « de la présente loi », de « de cet article ».*

*Il est proposé que l'article 11 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :*

*Entrée en vigueur*

*11(1) La présente loi, à l'exception de l'article 6, entre en vigueur le jour de sa sanction.*

*Entrée en vigueur de l'article 6*

*11(2) L'article 6 entre en vigueur à la date fixée par proclamation.*

**(N<sup>o</sup> 33)** — *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés/The Private Vocational Institutions Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N<sup>o</sup> 43)** — *Loi sur la protection des ours polaires/The Polar Bear Protection Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

---

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet de propos qu'aurait tenus le ministre des Affaires autochtones et du Nord.

M. le *ministre* ROBINSON, M. TWEED et M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Immédiatement après la période des questions orales, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée blâme le ministre des Transports et des Services gouvernementaux pour avoir volontairement induit l'Assemblée en erreur et que le Comité permanent des privilèges et élections soit saisi de la question.

M. le *ministre* ASHTON, M. TWEED ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

---

M. LEMIEUX, *ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de l'ouverture des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2002.

M. HAWRANIK fait des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. MARTINDALE, PITURA et JENNISSEN, M<sup>me</sup> DACQUAY ainsi que M. AGLUGUB font des déclarations de député.

---

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, aujourd'hui, le budget du ministère de la Santé sera examiné dans la salle 254.

---

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, le budget du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse sera examiné dans la salle 255.

---

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n<sup>o</sup> 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, le budget du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Mines sera examiné à l'Assemblée après celui du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

---



## Jeudi 25 juillet 2002

---

L'Assemblée convient, à l'unanimité, de siéger de 10 heures à midi et de 13 h 30 à 16 heures le lundi 29 juillet 2002 et d'examiner les affaires courantes à 13 h 30.

---

L'Assemblée convient, à l'unanimité, de former, dans la matinée du lundi 29 juillet 2002, deux groupes du Comité des subsides, l'un devant se réunir dans la salle 254 et l'autre à l'Assemblée, si les budgets sont examinés.

---

L'Assemblée convient, à l'unanimité, de former, dans l'après-midi du lundi 29 juillet 2002, trois groupes du Comité des subsides qui se réuniront si les budgets sont examinés.

---

L'Assemblée permet au Comité permanent des comptes publics de se réunir le lundi 29 juillet 2002, à 10 heures, pendant qu'elle siège.

---

L'Assemblée convient, à l'unanimité, de former, le mardi 30 juillet 2002, un seul groupe du Comité des subsides qui se réunira à l'Assemblée afin d'examiner le budget du ministère de la Santé.

---

L'Assemblée convient, à l'unanimité, pour le lundi 29 juillet 2002 et le mardi 30 juillet 2002, de renoncer au quorum et de différer la tenue de votes consignés.

---

L'Assemblée convient de ne pas procéder, le lundi 29 juillet 2002 et le mardi 30 juillet 2002, à l'examen des affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité jusqu'à 17 heures, heure réservée aux affaires émanant des députés.

---

M. MARTINDALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 302 — *Loi sur la fusion de la Congrégation Etz Chayim/The Congregation Etz Chayim Amalgamation Act*.

Il s'élève un débat.

M. MARTINDALE et M<sup>me</sup> STEFANSON interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

**Jeudi 25 juillet 2002**

---

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 15, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 10 heures.

Le président,

George Hickes